

La prochaine séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h30.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2023, 19h30

Ouverture de la séance extraordinaire

Adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière

- 1.1 Dépôt du projet du règlement numéro 722-24 décrétant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'exercice financier 2024
- 1.2 Adoption du règlement numéro 749-23 relatif créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales

2. Commission de la Gestion des eaux

- 2.1 Adoption de la grille d'évaluation et de pondération des soumissions relative à l'appel d'offres BED2023-12-19 pour des services professionnels de déphosphatation tertiaire

3. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire

- 3.1 Demande de contribution pour le Tournoi Provincial Junior Allan Arless à Bedford
- 3.2 Mandat relatif à la gestion du camp de jour à Bedford

4. Commission des travaux publics

- 4.1 Autorisation de paiement du décompte #6 pour les travaux des rues Dutch et Clayes

Deuxième période de questions

Levée de la séance extraordinaire



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mardi 12 décembre 2023 à 19h30.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Marie-Josée Lamothe
Mona Beaulac	

Est absent : Monsieur le conseiller Yves Gnocchini

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, directeur général et trésorier
et M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière.

23-12-398

Ouverture de la séance extraordinaire

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil ouvre la séance à 19h30.

ADOPTÉE

23-12-399

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 8 décembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen dans la salle ne se prévaut de la période de questions.

23-12-400

Dépôt du projet du règlement numéro 722-24 décrétant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'exercice financier 2024

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2023 par monsieur le conseiller Yves Gnocchini par le biais de la résolution 23- 12-378;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

De déposer le projet de règlement numéro 722-24 décrétant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'exercice financier 2024.

ADOPTÉE

23-12-401

Adoption du règlement numéro 749-23 créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2023 par monsieur le conseiller Pierre Le Blanc par le biais de la résolution 23- 12-379;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 décembre 2023 et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le règlement numéro 749-23 créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales.

ADOPTÉE

23-12-402

Adoption de la grille d'évaluation et de pondération des soumissions relative à l'appel d'offres BED2023-12-19 pour des services professionnels de déphosphatation tertiaire

Considérant les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles d'adjudication des contrats;

Considérant que lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

Considérant qu'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du conseil pour l'appel d'offres BED2023-12-19 concernant les services professionnels de déphosphatation tertiaire;

Considérant que la grille est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

23-12-402
(suite)

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions relative à l'appel d'offres BED2023-12-19 pour les services professionnels de déphosphatation tertiaire.

ADOPTÉE

23-12-403

Demande de contribution pour le Tournoi Provincial Junior Allan Arless à Bedford

Considérant que le président de l'Association du Hockey Mineur du district de Bedford a transmis au conseil une demande pour la tenue du Tournoi Provincial Junior Allan Arless qui se tiendra à Bedford du 4 au 7 janvier 2024;

Considérant que sa demande est d'obtenir 40 heures de glace gratuitement pour ce tournoi;

Considérant qu'il est aussi demandé d'avoir le service de 2 pompiers afin d'assurer la sécurité;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que ce conseil accorde une aide financière d'un montant de 2 800 \$ équivalent à 40 heures de glace au Tournoi Provincial Junior Allan Arless.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-12-404

Mandat relatif à la gestion du camp de jour à Bedford

Considérant que la Ville de Bedford désire maintenir son service de camp de jour sur son territoire;

Considérant le service clé en main offert par le Le Groupe Domisa inc., par sa division Youhou !;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

De mandater Le Groupe Domisa inc., par sa division Youhou !, pour la gestion du camp de jour de la saison estivale 2024, le tout conformément à leur offre de services soumise.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-12-405

Autorisation de paiement du décompte No.6 pour les travaux des rues Dutch et Clayes

Considérant l'octroi d'un contrat à « G.J. Ménard Aménagement Paysager Inc. » pour les travaux de réfection des rues Dutch et Clayes en 2022, et ce, en vertu de la résolution 22-05-157 et pour un montant de 1 465 296,13\$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.1 pour les travaux réalisés jusqu'au 25 août 2022, et ce, en vertu de la résolution 22-09-261 et pour un montant de 264 819,62\$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.2 pour les travaux réalisés jusqu'au 28 septembre 2022, et ce, en vertu de la résolution 22-10-296 et pour un montant de 485 092,17\$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.3 pour les travaux réalisés jusqu'au 26 octobre 2022, et ce, en vertu de la résolution 22-11-316 et pour un montant de 244 358,70\$ incluant les taxes;

Considérant la réception provisoire des ouvrages et la libération de 50% de la somme retenue comme garantie de la qualité des travaux;

Considérant le paiement du décompte No.4 pour les travaux réalisés jusqu'au 16 novembre 2022, et ce, en vertu de la résolution 22-12-356 et pour un montant de 82 461,89\$ incluant les taxes;

Considérant l'indexation du bitume 2023;

Considérant le paiement du décompte No.5 pour les travaux réalisés jusqu'au 12 juillet 2023, et ce, en vertu de la résolution 23-08-253 et pour un montant de 76 042,14\$ incluant les taxes;

Considérant la réception finale des ouvrages et la libération de la dernière somme retenue comme garantie de la qualité des travaux;

Considérant la vérification du décompte No.6 pour les travaux réalisés jusqu'au 22 novembre 2023 et la recommandation de paiement faites par Tetra Tech pour un montant de 60 672,34\$ incluant les taxes;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.6 au montant de 52 770,03\$ (taxes applicables en sus) à l'entrepreneur « G.J. Ménard Aménagement Paysager Inc » pour les travaux de réfection des rues Dutch et Clayes.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

N.M.

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 8 décembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.

- Pour le sujet 3.2, est-ce que ça veut dire que la Ville ne s'occupera plus des camps de jour et qu'est-ce que cela va impliquer?
- Si le mandat pour les camps de jour n'est pas un succès cette année, est-ce que la Ville va les reprendre en charge?
- Est-ce qu'il y a des municipalités aux alentours qui font affaires avec l'organisme mandaté pour les camps de jour?

23-12-406

Levée de la séance extraordinaire

Proposé par la conseillère Mona Beulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que la séance soit levée à 19h39

ADOPTÉE

Claude Dubois, maire

M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière